REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département : Landes

NOMBRE DE MEMBRES		
afférents au conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	11

Date de la convocation 26.01.2024

> Date d'affichage 26.01.2024

Objet de la délibération

Subvention classes CE2-CM1 école de Goos

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GAMARDE LES BAINS

séance du 1er février 2024

l'an deux mille vingt quatre et le 1^{er} février

à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Jérôme Curutchet, maire.

Présents: Mmes Sophie Despériès, Isabelle Dugène, Nathalie Garein, Solange Lassalle, Maryse Lespez, Céline Villenave et Mrs Patrick Dupreuilh, Denis Lacape et Julien Lageste

Excusés: Mme Camille Dulamon et Mrs Jean-Marc Castets, Pierre

Lanquetin, Adelino Machado

Absents: Mme Patricia Roudaut

Procurations: Camille Dulamon à Jérôme Curutchet

Secrétaire de séance : Patrick Dupreuilh

Monsieur le Maire fait lecture d'une demande de subvention émanant des classes CE2 et CM1 de l'école de Goos pour organiser une sortie scolaire de 5 jours.

Le séjour devrait avoir lieu du 25 au 29 mars 2024 au centre « Ré la Blanche » au Bois Plage en Ré sur l'île de Ré

Il est demandé une participation communale de 96.25 € par élève. Sachant qu'il y a 31 élèves de Gamarde dans ces classes, la participation s'élèverait à 2 983.75 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 5 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions

DECIDE

D'accorder la subvention de 2 983.75 € aux classes CE2 et CM1 de l'école de Goos.

De charger Monsieur le Maire d'inscrire cette somme au budget primitif 2024.

Secrétaire de séance, DUPREUILH Patrick

July 4

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

> 6 février 2024 Et publication du

> > 6 février 2024

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus J. CURUTCHET, Maire

